

LE GRAND CORMORAN



— Le Derv Photographie —

Le grand cormoran est un oiseau migrateur partiel. Seules les populations des pays les plus au Nord de l'aire de répartition migrent vers le Sud pour y passer l'hiver.

Oiseaux grégaires et sociables, les grands cormorans pêchent souvent en groupe. Lors de la période de reproduction, ils se regroupent et nichent en colonies composées de plusieurs dizaines à plusieurs centaines de couples.

Ses journées sont passées à pêcher des poissons. Il reste souvent posté au bord de la rive ou directement sur l'eau. Après sa journée de pêche, il va se percher en hauteur dans un arbre et ouvre ses ailes en grand afin de les faire sécher au soleil.

Craintif et farouche, il s'envole à la moindre alerte.

Les grands cormorans sont de très bons nageurs. Ils attrapent les poissons en plongeant et en les poursuivant sous l'eau grâce à leurs pattes palmées.

Oiseau piscivore par excellence, il peut manger jusqu'à 500 g de poissons par jour.

Il peut mesurer jusqu'à 1m pour une envergure de 1.30 à 1.60m et peser de 1.5 à 3kg selon les régions.

En période de reproduction il niche dans un arbre ou sur une falaise. Le nid est construit à l'aide de végétaux (brindilles, branches, rameaux, roseaux). La coupe est tapissée de feuilles et d'algues.

La reproduction est d'une couvée par an à raison 3 à 4 œufs par couvée la durée d'incubation est de 28 à 31 jours ; le mâle et la femelle couvent les œufs

Considéré comme un redoutable prédateur par les pêcheurs, il est présent depuis plus de 20 ans sur notre région. Plusieurs spécimens sont sédentarisés sur la Juine et dans le parc départemental de Chamarande

Source : Instinct-animal.fr

Crédit Photo : Le Derv Photographie



— Le Derv Photographie —

JOURNÉE MONDIALE
DE LA BIODIVERSITÉ



Le Derv Photographie
@ledervphotographie · Photographe



Participer Depuis mai 2018, il est désormais possible de participer à l'inventaire des espèces de sa commune en **transmettant ses observations aux experts**. Il suffit de quelques clics pour partager ses observations : prenez une ou plusieurs photos de l'espèce que vous souhaitez identifier et transmettez sur le site

<https://inpn.mnhn.fr/informations/inpn-especes> ou en téléchargeant l'application

INPN espèces